



Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA)

À REMPLIR PAR SEFA

électricité gaz multimédia
 N° bâtiment
 N° de raccordement
 N° de projet
 Planificateur SEFA

Demande de Raccordement aux Réseaux (DRR – SEFA)

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Nom du propriétaire, mandataire ou architecte

Raison sociale * Responsable *
 Rue, n° * NPA, localité *
 Téléphone * Email *

Installateur (si déjà connu)

Raison sociale Responsable
 Rue, n° NPA, localité
 Téléphone Email

2. SITUATION DE L'INSTALLATION

Lieu et emplacement de l'installation

Coordonnées géographiques Longitude Latitude
 N° parcelle
 N° CAMAC
 N° ECA
 Construction dans une zone à bâtir Oui Non
 Date de la mise en service souhaitée
(Toute demande doit parvenir à la SEFA avec un minimum d'un mois avant la date souhaitée de mise en service.)

ÉLECTRICITÉ

GAZ NATUREL

MULTIMÉDIA



3. ÉLECTRICITÉ

(Merci de sélectionner dans les menus déroulants pour chaque rubrique).

Nouveau raccordement*

Modification d'un raccordement existant*

Puissance totale de raccordement souhaitée

Autres:

Type de chauffage

***Selon les appareils et le type d'installations raccordées, il appartient au demandeur d'adresser également**

- le plan du s/sol avec situation du local SE
- le formulaire unité AES Demande de Raccordement technique (DRT) conformément aux PDIE
- l'avis d'installation



4. GAZ NATUREL

Bâtiment Principal

Genre ou destination

Neuf Transformation

Nombre d'appartements

Bâtiments secondaires, annexes, garages

Description de l'installation

Nouvelle En attente
 Transformation Suppression

Usage du gaz naturel

	Chauffage	Eau chaude	Cuisson	Autre	Autre
Nombre					
Marque					
Type					
Puissance	kW	kW	kW	kW	kW
Charge	kW	kW	kW	kW	kW

Charge maximale probable (kW)

Annexes à fournir impérativement

- 1 plan de situation
- 1 plan d'aménagement extérieur
- 1 plan de l'immeuble indiquant le point d'introduction

Conditions particulières

- Les installations extérieures, dès et y compris la vanne de prise sur la conduite principale, jusqu' à l'intérieur du bâtiment à alimenter, ne peuvent être établies, renforcées ou transformées que par la SEFA, à charge du propriétaire.
- Les installations intérieures seront exécutées selon les directives de la Société Suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) par des appareilleurs qualifiés, choisis librement par le propriétaire.
- Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conformité des installations intérieures et par la suite de leur état et de leur entretien.

5. MULTIMÉDIA

Installation

Nouvelle installation Extension Rénovation

1. L'installation sera établie selon les exigences du Télecable et sera conforme aux lois et prescriptions en vigueur.
2. L'installateur s'engage à ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu en retour la présente formule, dûment complétée et approuvée par le Télecable.

Nombre total d'appartements

Nombre total de prises

Remarques de l'installateur

Timbre de l'entreprise

Nom de l'entreprise

Personne de contact

Date

Signature

**Date envisagée pour
la réalisation de l'installation**

A remplir par SEFA

Secteur

Ampli n°

Egalisation de l'installation

Niveau d'entrée du bâtiment

Type câble d'introduction

Type boîte d'introduction

Type câble de l'installation

Schéma approuvé le **Visa**

Mise en service le **Visa**

Transmis aux abos le **Visa**



6. DEVIS / FACTURATION

Propriétaire ou son mandataire

Raison sociale
Rue, n°
NPA, localité

Date *
Signature *

- * Le (la) soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et accepte [les conditions générales de la SEFA](#). Pour toute demande d'énergie électrique, ce document ne remplace pas l'avis d'installation de l'installateur électricien qui reste obligatoire et devra nous parvenir avant le début de travaux à l'adresse: **oibt@sefa.ch**.

ENVOYER

